

## Comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation »

### Procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2018

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).

#### Etaient présent(e)s :

- Membres du comité d'experts spécialisé :

M. Luc Belzunces, Damien Bourgeois, Jean Marc Saporì, Jean Pierre Lepoittevin, Alain Aymard, Patrick Rousseaux, François Clinard, Nicolas Bertrand, Michel Guerbet, Jérôme Husson, Jacques Manel, Christophe Yrieix

Mmes Sophie Robert, Catherine Artigou, Catherine Pecquet, Céline Botineau, Odette Prat.

- Coordination scientifique de l'Anses

#### Présidence

M. Luc BELZUNCES assure la présidence de la séance pour la journée.

#### 1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Sécurité des couches pour bébé » (saisine n°2017-SA-0019).

#### 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

#### 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 17 experts présents sur 19 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

L'Anses a été saisie le 25 janvier 2017 par la Direction Générale de la Santé (DGS), la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et la Direction Générale de la Consommation, de



## Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 15 Novembre 2018

la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour la réalisation de l'expertise suivante : sécurité des couches pour bébé.

L'expertise a relevé du domaine de compétences du comité d'experts spécialisés (CES) « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » jusqu'en août 2017 puis au CES « Évaluation des risques chimiques liés aux articles et aux produits de consommation 2 » (CES CONSO 2). L'Anses a confié l'expertise à plusieurs rapporteurs de ces CES.

La collecte des données utilisées pour mener ces travaux a été réalisée par différents leviers : analyse et synthèse de la littérature scientifique, auditions et consultations de parties prenantes, consultation internationale, extractions et exploitations des résultats des essais commandités par la DGCCRF et le SCL.

Les travaux d'expertise ont consisté à :

- réaliser une analyse des risques liés aux substances chimiques, en particulier dans le cas d'une exposition par contact chez le jeune enfant (population sensible) ;
- évaluer la pertinence de définir ou non des seuils pour la présence de ces substances dans les couches, notamment au regard de la nature des dangers (avec ou sans effets de seuil), du temps et du mode d'exposition ;
- le cas échéant, émettre des recommandations afin de favoriser un meilleur encadrement des modes de fabrication, de la composition et de l'information du consommateur, notamment au niveau communautaire.

Durant toute l'expertise, ces différents points ont fait l'objet de discussions, en particulier concernant les choix afin de réaliser l'évaluation quantitative de risque sanitaire :

- choix de la population étudiée,
- choix des substances à évaluer,
- choix des valeurs toxicologiques de référence,
- choix des scénarii d'exposition, des formules de calcul de dose journalière d'exposition et des paramètres d'exposition.

Le CES a conduit l'EQRS, dans un premier temps, selon une approche maximaliste (scénario « pire cas ») afin d'exclure rapidement les substances n'entrant pas de risque sanitaire. Dans une deuxième étape, si des dépassements de la VTR ont été observés, une approche dite réaliste (scénario dont les paramètres visent à s'approcher de l'usage réel communément rencontré) a été mise en œuvre. Cette EQRS a mis en évidence des dépassements de seuils sanitaires pour plusieurs substances :

- 2 substances parfumantes détectées dans le broyat d'une référence de couche après extraction solvant (effet à seuil), des HAP (10 HAP pour les effets sans seuil et 6 pour les effets à seuil) détectés dans des couches entières après extraction *via* un simulant d'urine,
- le PCB 126, la somme des PCB-DL et la somme des dioxines, furanes et PCB-DL quantifiés dans des couches entières après extraction *via* un simulant d'urine.

Au regard de l'ensemble des informations et données ayant pu être rassemblées et analysées, le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation 2 » a souhaité regrouper les éléments de conclusion selon les grandes thématiques abordées, à savoir :

- La composition des couches pour bébé,
- Les essais de migration sur des broyats de couches ou des couches entières,
- Une évaluation quantitative des risques sanitaires.

Sur la base des conclusions des travaux, le CES « Evaluation des risques chimiques liés aux articles et produits de consommation » a ensuite émis des recommandations relatives aux



## Procès-verbal du CES « Produits de consommation » – 15 Novembre 2018

substances émises ou contenues dans les couches pour bébé, à l'amélioration des procédés de fabrication, à l'amélioration du cadre réglementaire et à l'amélioration des connaissances.

Tous les éléments de conclusions et de recommandations ont fait l'objet de débats et discussions lors de la séance du 15 novembre 2018. Les modifications formulées par le CES ont été effectuées, soit directement pendant la séance, soit rédigées après la séance selon les demandes effectuées en séance.

Le président a proposé une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il a rappelé que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts ont adopté à l'unanimité les conclusions et recommandations de l'expertise relative à « la sécurité des couches pour bébé ».

Le Président du CES  
L. Belzunces